

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00145

Numéro SIREN : 811 763 119

Nom ou dénomination : 2TDH

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2022 sous le numéro de dépôt 28585

ACTIF

JM AUDIT ET CONSEILS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/04/2022 12	Exercice N-1 30/04/2021 12
CAPITAL	1 000.00	1 000.00
10130000 Capital souscrit, appelé, vers	1 000.00	1 000.00
RESERVE LEGALE	100.00	100.00
10610000 Réserve légale	100.00	100.00
REPORT A NOUVEAU	1 075 794.70	912 036.97
11000000 Report à nouveau (créditeur)	1 075 794.70	912 036.97
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	292 730.94	213 757.73
Total I	1 369 625.64	1 126 894.70
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		138 103.11
16400000 Emprunts établissements de cré		138 065.22
16884000 Emprunts établissements de cré		37.89
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 200.14	3 000.00
40100000 Fournisseurs autres	4 200.14	
40830000 Fourn. frais gén. fact. non pa		3 000.00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	162.00	959.27
44400000 Etat impôts sur les bénéfices		770.60
44860000 Etat charges à payer	162.00	188.67
Total IV	4 362.14	142 062.38
TOTAL GÉNÉRAL	1 373 987.78	1 268 957.08

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2022 12	Exercice N-1 30/04/2021 12
Chiffre d'affaires NET		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	4 825.74	3 087.39
62260000 Honoraires	4 700.00	3 000.00
62300000 Publicité, publicat, relation	50.02	
62700000 Services bancaires & assimilés	75.72	87.39
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	459.33	562.34
63511000 Cfe	459.33	562.34
AUTRES CHARGES	0.40	
65800000 Chges diverses gesti° courante	0.40	
Total des Charges d'exploitation	5 285.47	3 649.73
Résultat d'exploitation	5 285.47	3 649.73
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	300 000.00	220 000.00
76100000 Produits de participations	300 000.00	220 000.00
Total des Produits financiers	300 000.00	220 000.00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	399.59	1 752.94
66110000 Intérêts des emprunts & dettes	399.59	1 752.94
Total des Charges financières	399.59	1 752.94
Résultat financier	299 600.41	218 247.06
Résultat courant avant impôts	294 314.94	214 597.33
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 584.00	
67120000 Pénalités & amendes fisc	1 584.00	
Total des Charges exceptionnelles	1 584.00	
Résultat exceptionnel	1 584.00	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		839.60
69510000 Impôts bénéf. dus en france		839.60
Total des produits	300 000.00	220 000.00
Total des charges	7 269.06	6 242.27
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	292 730.94	213 757.73

ANNEXE

Exercice du 01/05/2021 au 30/04/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 373 987.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 292 730.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2021 au 30/04/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés	1 027 500		
TOTAL	1 027 500		
TOTAL GENERAL	1 027 500		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés			1 027 500	1 027 500
TOTAL			1 027 500	1 027 500
TOTAL GENERAL			1 027 500	1 027 500

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	840	840	
TOTAL	840	840	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 200	4 200		
Autres impôts taxes et assimilés	162	162		
TOTAL	4 362	4 362		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	138 065			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	162
Total	162

ANNEXE

Exercice du 01/05/2021 au 30/04/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS 2TDH
59160 LOMME

Page : 9

Page - 9	
Société	
A. Renseignements détaillés	
- Filiales détenues à + de 50%	
- 57 PULP FRUITS	
- Participations détenues entre 10 et 50 %	
B. Renseignements globaux	
- Filiales non reprises en A	
- Participations non reprises en A	

2TDH
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 4 rue Rogez Lille LOMME
59160 LILLE
R.C.S LILLE METROPOLE : 811 763 119 2018 B 00145

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2022**

L'An Deux Mille Vingt Deux,
Le 30 septembre,
A 18 heures,
Au siège social.

Les actionnaires de la Société 2TDH (SAS), se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents ou représentés en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- ✓ **Monsieur HAVET Thibaud**, détenant **625 actions ;**
 - ✓ **Monsieur DAUGENET Thomas**, détenant **375 actions.**
- Total égal au nombre d'actions composant le capital social 1 000 actions.**

Monsieur DAUGENET Thomas préside la séance en sa qualité de Président.

La Société Endrix SNM, société par actions simplifiée, commissaire aux comptes titulaire, représentée à l'Assemblée par Monsieur VOISIN Edouard, est présent et a été régulièrement convoqué.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation des actionnaires et du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires le cas échéant ;
- le rapport du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2022 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

TD TH

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30/04/2022 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30/04/2022 ;
- Quitus à la présidence ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2022 et affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, des rapports du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1 - Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **30/04/2022**, lesdits comptes se soldant par **un bénéfice de 292 730,94 Euros**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2 - Résultat – Affectation – Régime fiscal du dividende – Rappel des dividendes distribués – Dépenses non déductibles fiscalement

Résultat – Affectation

L'exercice clos le 30/04/2022 fait ressortir **un bénéfice de 292 730,94 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 075 794,70 Euros**.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 368 525,64 Euros**.

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au poste « **report à nouveau** » pour un montant de **1 068 525,64Euros** ;
- Au titre d'une **distribution de dividendes** pour un montant total de **300 000,00 Euros**.

TD

TH

Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 300,00 Euros pour l'exercice clos le 30/04/2022.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/04/2021	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
30/04/2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30/04/2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que le montant global des diverses dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 dudit Code, s'élève à **1 584 Euros** :

- Majorations, pénalités : **1 584 Euros.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3 - Conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, prend acte de l'absence de convention réglementée intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TD
TH

RESOLUTION N° 4 - Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 H 30.

De tout ce qui a été relaté ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents ou par leur mandataire le cas échéant.

Signatures :

Monsieur DAUGENET Thomas,
Président et actionnaire

Handwritten signature of Monsieur DAUGENET Thomas in blue ink, consisting of the letters 'Dan' followed by a vertical line and a dot.

Monsieur HAVET Thibaud,
Actionnaire

Handwritten signature of Monsieur HAVET Thibaud in blue ink, featuring a stylized, cursive script.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2022

SAS 2TDH

4 rue ROGÉZ
59160 LOMME

N° SIREN: 811 763 119

Ce rapport contient 13 pages

SAS 2TDH

4 rue ROGEZ
59160 LOMME

N° SIREN: 811 763 119

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 avril 2022

A l'assemblée générale de la société 2TDH

1. Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 01 septembre 2022, dans le cadre des dispositions de l'article L. 820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2TDH relatifs à l'exercice clos le 30/04/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/05/2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

9

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 septembre 2022,

Le Commissaire aux Comptes

ENDRIX SNM

Représenté par

Monsieur Edouard VOISIN

Membre de la Cie Régionale de Versailles

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'E. Voisin', is written over a set of three parallel horizontal lines that serve as a signature guide.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2022 12			Exercice N-1 30/04/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 027 500		1 027 500	1 027 500
Comptes de Régularisation	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	1 027 500		1 027 500	1 027 500
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes de Régularisation	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	840		840	500
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	345 648		345 648	240 957
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	346 488		346 488	241 457
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 373 988		1 373 988	1 268 957

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

3

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2022 12	Exercice N-1 30/04/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	Réserves		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 075 795	912 037
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	292 731	213 758
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	1 369 626	1 126 895
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		138 103
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 200	3 000
	Dettes fiscales et sociales	162	959
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	4 362	142 062
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 373 988	1 268 957

(1) Dont à moins d'un an

4 362

142 062

2

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2022 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	30/04/2021 12
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total des Produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			4 826	3 087
Impôts, taxes et versements assimilés			459	562
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			0	
Total des Charges d'exploitation (II)			5 285	3 650
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 285	3 650
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2022 12	Exercice N-1 30/04/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	300 000	220 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	300 000	220 000
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	400	1 753
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	400	1 753
2. Résultat financier (V-VI)	299 600	218 247
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	294 315	214 597
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 584	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	1 584	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 584	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		840
Total des produits (I+III+V+VII)	300 000	220 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 269	6 242
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	292 731	213 758

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

2

ANNEXE

Exercice du 01/05/2021 au 30/04/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 373 987.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 292 730.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2021 au 30/04/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés	1 027 500		
TOTAL	1 027 500		
TOTAL GENERAL	1 027 500		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés			1 027 500	1 027 500
TOTAL			1 027 500	1 027 500
TOTAL GENERAL			1 027 500	1 027 500

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	840	840	
TOTAL	840	840	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 200	4 200		
Autres impôts taxes et assimilés	162	162		
TOTAL	4 362	4 362		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	138 065			

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	162
Total	162

2

ANNEXE

Exercice du 01/05/2021 au 30/04/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15, PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS 2TDH
59160 LOMME

Page : 9

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - 57 PULP FRUITS - Participations détenues entre 10 et 50 %	300 000	1 169 119	100.00	1 027 500				12 011 621	441 060	300 000	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											